

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DE HAUTE SAONE**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 7 RUE DE LA CORNE JACQUOT BOURNOT – 70 000 NOIDANS LES VESOUL

Exercice 2025

(01/01/2025 - 31/12/2025)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025



LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE SAONE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 7 RUE DE LA CORNE JACQUOT BOURNOT – 70 000 NOIDANS LES VESOUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE SAONE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE SAONE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE SAONE à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observations

Changement de méthode comptable :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Précision sur une information significative :

Nous attirons également votre attention sur les faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels, concernant l'évolution de la procédure collective sur l'exercice écoulé et celui en cours, ainsi que ses conséquences sur l'activité de l'association.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE SAONE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

***Fait à Noidans-Lès-Vesoul, le 27 Mai 2026
Le Commissaire aux Comptes***

**SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Gaël DUFOURT,
Président**



FOL 70

BILAN ACTIF

31/12/2025

31/12/2024

	n°			N	N-1
		Valeur Brute <i>Colonne 1</i>	Amor. & Prov. <i>Colonne 2</i>	Valeur Nette <i>Colonne 3</i>	Valeur Nette <i>Colonne 4</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	24 817	24 817		
. Logiciels - 20500000- 28050000-	A2	24 817	24 817		
. Autres	A3				
. Avances et acomptes	A4				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A5	397 702	171 812	225 890	247 623
. Terrains	A6				
. Constructions - 213	A7	296 249	91 932	204 317	219 484
. Equipements techniques et matériels d'activités - 215	A8	24 559	11 985	12 574	14 808
. Matériel et mobilier - 2183	A9	44 561	41 606	2 955	4 405
. Matériel de transport - 218210	A10	32 333	26 289	6 044	8 926
. Autres	A11				
. Immobilisations grevées de droits (commodataires)	A12				
. Avances et acomptes & En cours	A13				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A14	114 295	139	114 156	96 223
. Participations - 261	A15	1 770	139	1 631	1 631
. Créances rattachées à des participations	A16				
. Autres titres immobilisés - 275	A17	4 234		4 234	4 234
. Prêts - 274	A18	108 291		108 291	90 358
. Autres	A19				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	A20	536 814	196 768	340 046	343 846
STOCKS ET EN COURS	A21	634		634	829
. Matières premières et autres approvisionnements	A22				
. En cours de production de biens ou de services	A23				
. Produits finis	A24				
. Marchandises	A25	634		634	829
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES	A26	139		139	139
CREANCES ET COMPTES RATTACHES	A27	1 082 081	248 172	833 909	1 263 004
. Organismes et usagers - 411	A28	546 290	248 172	298 118	534 462
. Organismes et usagers : factures à établir - 418100	A29	72 640		72 640	164 724
. Réseau Ligue de l'Enseignement - 45110	A30	79 620		79 620	88 088
. Autres créances - 4670 - 4098 - 425 - 4674	A31	383 531		383 531	475 730
. Fournisseurs débiteurs	A32				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	A33				
DISPONIBILITES	A34	325 529		325 529	162 817
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	A35	12 338		12 338	40 961
TOTAL ACTIF CIRCULANT ET ASSIMII II	A36	1 420 721	248 172	1 172 549	1 467 750
CHARGES A REPARTIR III	A37				
. Intérêts d'emprunts à étaler	A38				
. Autres	A39				
PRIMES DE REMBT DES OBLIGATIONS IV	A40				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF V	A41				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	A42	1 957 535	444 940	1 512 595	1 811 596

FOL 70

BILAN PASSIF
 (avant répartition)

31/12/2025

31/12/2024

	n°	N Colonne 1	N - 1 Colonne 2
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	B1	134 535	134 535
. Valeur du patrimoine intégré	B2		
. Fonds statutaire	B3		
. Apports sans droit de reprise 1011	B4	134 535	134 535
. Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	B5		
. Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	B6		
ECARTS DE REEVALUATION (Immob. non grevées d'un droit de reprise) - 105	B7	242 345	242 345
RESERVES	B8		
REPORT A NOUVEAU	B9	-891 019	-794 373
RESULTAT DE L'EXERCICE	B10	-344 754	-96 646,00
SOUS-TOTAL : FONDS PROPRES	B11	-858 893	-514 139
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE - 103400- Prêt France Active	B12		
ECARTS DE REEVALUATION (Immob. grevées d'un droit de reprise)	B13		
RESULTAT SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEUR	B14		
. De l'exercice - gestions conventionnées en attente de contrôle	B15		
. Exercices antérieurs - gestions conventionnées en attente de contrôle	B16		
. Exercices antérieurs - gestions conventionnées en attente d'imputation	B17		
SUBV. D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	B18	23 422	25 115
. Valeurs brutes - 131	B19	33 838	33 838
. Amortissements - 1391	B20	10 416	8 723
PROVISIONS REGLEMENTEES	B21		
DROITS DES PROPRIETAIRES DU COMMODAT	B22		
SOUS-TOTAL : AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	B23	23 422	25 115
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS I	B24	-835 471	-489 024
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	B25	65 561	53 569
. Pour Risques - 153	B26	65 561	53 569
. Pour Charges	B27		
FONDS DEDIES	B28		
. Sur subventions de fonctionnement	B29		
. Sur autres ressources	B30		
TOTAL PROV. POUR R. & CH. ET FONDS DEDIES II	B31	65 561	53 569
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B32	5 155	5 288
. Emprunts auprès des établissements de crédit (sauf découverts)	B33	1	1
. Découverts et concours bancaires courants	B34	4	137
. Autres emprunts et dettes financières diverses - 168300 -FD 39	B35	5 150	5 150
. Intérêts courus non échus	B36		
AUTRES DETTES	B37	2 277 350	2 241 763
. Avances et acomptes reçus - 454 - 419- 456	B38	10 031	5 138
. Fournisseurs et comptes rattachés - 401 -	B39	157 479	176 181
. Fournisseurs : factures à recevoir - 4081	B40	78 942	8 516
. Réseau Ligue de l'Enseignement - 451 - 451110	B41	74 979	100 540
. Dettes fiscales et sociales	B42	345 171	360 191
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	B43		
. Autres dettes 467002 - 4198 - 419	B44	1 523 764	1 459 357
. Organismes et usagers créditeurs - 4112-4113-4116	B45	86 984	131 840
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	B46		
TOTAL DETTES ET ASSIMILES III	B47	2 282 505	2 247 051
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF IV	B48		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	B49	1 512 595	1 811 596

Désignation de la structure :

TABLEAU - C / 1

FOL 70

COMPTE DE RESULTAT

31/12/2025

31/12/2024

	n°	N Colonne 1	N-1 Colonne 2
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes de marchandises (hors dons en nature)	C1	27 290,10	26 538,72
Ventes de dons en nature	C2		
Production vendue (biens)	C3		
Production vendue (services)	C4	2 587 696,41	3 811 210,45
Ventes de prestations en nature	C5		
Activités annexes	C6		
SOUS-TOTAL (Chiffre d'affaires)	C7	2 614 986,51	3 837 749,17
Production stockée	C8		
Production immobilisée	C9		
Subventions d'exploitation - 74	C10	433 038,80	567 438,38
Fonctionnement - CPO - 745	C11	104 934,00	102 591,00
Activités	C12	309 380,14	410 312,42
Aides à l'emploi - 748100 - 748200 -	C13	18 724,66	54 534,96
Reprises sur amortissements	C14		
Reprises sur provisions - 7815-7817	C15	455,09	18 520,76
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	C16		
Transferts de charges - 791	C17		19 214,53
Collectes, dons et cotisations - 756	C18	12 468,29	13 887,48
Autres produits - 758 + 753 + 757	C19	64 019,94	424,54
TOTAL (a) (I)	C20	3 124 968,63	4 457 234,86
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats de marchandises 607	C21		
Variation de stocks (marchandises)	C22		
Achats d'activités	C23		
Variation de stocks (achats d'activités)	C24		
Autres achats (frais généraux) - 60	C25	779 416,72	1 061 434,68
Variation de stocks (autres achats)	C26		
Services extérieurs (b) - 61	C27	144 061,38	318 133,33
Autres services extérieurs - 62	C28	221 645,51	159 409,79
Personnel extérieur	C29		
Charges fiscales sur rémunérations - 63	C30	138 746,40	193 605,64
Autres impôts et taxes - 635	C31		
Salaires et traitements	C32	1 651 463,82	2 220 336,54
C.D.I. & CDD	C33	1 614 489,80	2 220 336,54
Autres charges de Personnel - 648 (Préavis Départs x 4)	C34	36 974,02	
Charges sociales - 645-647 -	C35	402 801,61	517 958,67
Dotations aux amortissements et aux provisions	C36	67 453,88	55 585,44
Dotations aux amortissements des immobilisations - 681120	C37	22 682,49	22 754,71
Dotations aux amortissements des charges à répartir	C38		
Dotations aux provisions pour risques et charges - 681500	C39	11 991,61	10 153,93
Dotations aux provisions sur immobilisations	C40		
Dotations aux provisions sur actifs circulant - 681740	C41	32 779,78	22 676,80
Engagements à réaliser sur ressources affectées	C42		
Collectes et cotisations (656)	C43	4 813,15	10 816,00
Transferts de charges	C44		
Autres charges	C45	39 359,45	24 881,76
TOTAL (c) (II)	C46	3 449 761,92	4 562 161,85

1 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

(I - II)

C47

-324 793,29

-104 926,99

OPERATIONS FAITES EN COMMUN

Bénéfice attribué, perte transférée

C48

Produits transférés

C49

TOTAL PRODUITS

(III)

C50

Perte supportée, bénéfice transféré

C51

Charges transférées

C52

TOTAL CHARGES

(IV)

C53

Désignation de la structure :

TABLEAU - C / 2

FOI 70

COMPTE DE RESULTAT

31/12/2025

31/12/2024

	n°	N	N-1
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (d) - 761 -	C54	39,49	8,20
Autres valeurs mob. et créances d'actif immob. (d)	C55		
Autres intérêts et produits assimilés (d)	C56		
Différences positives de change	C57		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	C58		
Reprises sur provisions	C59		
Transferts de charges	C60		
TOTAL (a) (V)	C61	39,49	8,20
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées (e)	C62	20 000,00	140,64
Différences négatives de change	C63		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	C64		
Dotations aux amortissements	C65		
Dotations aux provisions	C66		
TOTAL (c) (VI)	C67	20 000,00	140,64
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	C68	-19 960,51	-132,44
3 - RESULTAT COURANT (I - II + III - IV + V - VI)	C69	-344 753,80	-105 059,43
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	C70		39 098,65
Sur opérations en capital cession d'actifs	C71		
Reprises sur amortissements	C72		
Reprises sur provisions	C73		
Transferts de charges	C74		
TOTAL (VII)	C75		39 098,65
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion - 67	C76		30 684,90
Sur opérations en capital (g et h)	C77		
Dotations aux amortissements	C78		
Dotations aux provisions	C79		
TOTAL (VIII)	C80		30 684,90
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	C81		8 413,75
PARTICIPATION DES SALAIRES et IMPOTS SUR LES SOCIETES (IX)	C82		
OPERATIONS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEUR			
Reprise excédent antérieur - gestion conventionnée (X)	C83		
Reprise déficit antérieur - gestion conventionnée (XI)	C84		
Sous -Total PRODUITS (I + III + V + VII + X)	C85	3 125 008,12	4 496 341,71
Sous -Total CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	C86	3 469 761,92	4 592 987,39
RESULTAT NET (EXCEDENT ou INSUFFISANCE)	C87	-344 753,80	-96 645,68
(a) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	C88		
(b) Dont redevances sur crédit-bail mobilier	C89		
redevances sur crédit-bail immobilier	C90		
(c) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	C91		
(d) Dont produits concernant des entreprises liées	C92		
(e) Dont intérêts concernant des entreprises liées	C93		
(f) Dont produits de cession des immobilisations	C94		
(g) Dont valeurs brutes des immobilisations cédées ou sorties	C95		
(h) Dont amortissements des immobilisations cédées ou sorties	C96		
(i) Dont quote-part d'éléments des fonds associatifs virée au compte de résultat	C97		

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/01/25 au 31/12/25

Total du bilan (net) =	1 512 595,00
Total du compte de résultat (charges) =	3 469 761,92
Total du compte de résultat (produits) =	3 125 008,12
Résultat net comptable =	-344 753,80

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes ont été arrêtés en respectant les principes des plans comptables général et associatif et des préconisations internes au réseau "Ligue de l'Enseignement".

Changement de méthode comptable :

L'Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE HAUTE-SAÔNE a arrêté ses comptes conformément au PCG et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement comptable N° 2022-06. Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application, sans modifier les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Afin de présenter le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués, portant notamment sur :

- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Autres Produits ».
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées et sont reclassées en exploitation.
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées et sont reclassées en exploitation ».

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Immobilisations :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale

Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de La ligne A31 de l'actif du bilan (Autres créances) fait apparaître un montant de 383 531 € en baisse de 91 199 € par rapport à 2024,

Ces créances se décomposent essentiellement de la façon suivante:

Collectivités (convention d'équilibre et frais de gestion)	43 244,97
Collectivités (provisions CP et cotisations sociales)	117 377,79
CAF, MSA,	152 517,25
Subv Div. Caf, région,	18 198,20
CPO	-
Service civique	-
Unifomation	23 437,78
IJSS	5 386,22
FONJEP	14 797,00
ASP	-

Le poste collectivités comprend des produits à recevoir concernant les engagements pris par les financeurs, en particulier la part des congés payés, ainsi que la

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits caractéristiques de l'exercice 2025

Le tribunal de Vesoul, dans sa séance du 14 mai 2025 a décidé mettre fin à la procédure de redressement. Il a acté, à cette même date, la proposition faite par l'administrateur judiciaire d'un plan de continuation. Ce plan prévoit le remboursement sur 10 ans d'un passif de 541 937 €, selon l'échéancier suivant :

2026	2%	24 832 €
2027	3%	25 817 €
2028	5%	25 857 €
2029	10%	51 715 €
2030	10%	51 715 €
2031	10%	51 715 €
2032	15%	77 572 €
2033	15%	77 572 €
2034	15%	77 572 €
2035	15%	77 572 €
		541 937 €

Le montant des dettes inscrites au passif reste cependant inchangé pendant toute la durée du plan de continuation. Le produit latent induit par la différence entre le montant des dettes à l'entrée en procédure et le montant négocié dans le plan est d'environ 1,05 M€. Il ne sera toutefois réalisé qu'à l'issue des 10 années du plan.

La situation financière de la fédération a nécessité la mise en œuvre d'un second plan de départs de salariés. Celui-ci a été conduit sur la base de 4 licenciements économiques (pour 4 ETP) affectant les services support de la fédération et les secteurs formation, vie associative, et éducation, effectifs entre mars et avril 2025.

Les honoraires de l'administrateur judiciaire pour l'ensemble de la durée de la procédure (novembre 2023 à mai 2025) sont comptabilisés en totalité sur l'exercice 2025 pour un montant de 70 782 €

L'activité de la fédération est impactée par l'arrêt du partenariat avec la CC des Combes en date du 31/12/2024 (-26% des produits d'exploitation liés à l'activité périscolaire)

L'ensemble des contrats de travail sur ces sites ont été repris intégralement par la collectivité

Les contributions volontaires en nature sont valorisées à hauteur de 409 712 €, et sont réparties de la manière suivante :

	n°	N Colonne 1	N-1 Colonne 2
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	C98	77 085,00	82 170,00
Prestations en nature	C99		
Subventions en nature	C100	332 627,00	395 076,00
Mise à disposition de personnel	C101	65 885,00	137 440,00
Mise à disposition de locaux et de moyens logistiques	C102	266 742,00	257 636,00
Autres	C103		
Dons en nature	C104		
TOTAL RESSOURCES	C105	409 712,00	477 246,00
Secours en nature	C106		
Services extérieurs	C107	332 627,00	395 076,00
Mise à disposition de locaux et de moyens logistiques	C108	266 742,00	257 636,00
Mise à disposition de personnel	C109	65 885,00	137 440,00
Autres	C110		
Bénévolat	C111	77 085,00	82 170,00
TOTAL EMPLOIS	C112	409 712,00	477 246,00

Evènements significatifs postclôture

L'exploitation déficitaire du site des Jardins de l'étang à Noidans le Ferroux n'a pu être cessée avant le 31 mars 2026, La DSP a pris fin à cette date, d'un commun accord avec la commune de Noidans le Ferroux

FOL 70

MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS AU

31/12/2025

	n°	Valeur Brute au début	Acquisitions	Apports Réévaluations	Cessions / Sorties HS / Remboursements	Virements de postes (1)	Valeur Brute à la fin
		Col 1	Col 2	Col 3	Col 4	Col 5	Col 6
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	D1	24 817					24 817
. Frais d'établissement ou de recherche et développement	D2						
. Logiciels	D3	24 817					24 817
. Autres concessions et droits similaires, etc...	D4						
. Droit au bail	D5						
. Fonds commercial	D6						
. Autres	D7						
. Avances et acomptes	D8						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	D9	171 812	225 890				397 702
. Terrains	D10						
. Constructions sur sol propre	D11	91 932	204 317				296 249
. Constructions sur sol d'autrui	D12						
. Equipements techniques	D13	11 985	12 574				24 559
. Matériel et mobilier	D14	41 606	2 955				44 561
. Matériel de transport	D15	26 289	6 044				32 333
. Autres	D16						
. Immobilisations commoditaires	D17						
. Avances et acomptes & En cours	D18						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	D19	139	114 156				114 295
. Participations	D20	139	1 631				1 770
. Créances rattachées à des participations (2)	D21						
. Autres titres immobilisés	D22		4 234				4 234
. Prêts (2)	D23		108 291				108 291
. Autres immobilisations financières (2)	D24						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	D25	196 768	340 046				536 814

(2) Dont Remboursements =

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS AU

31/12/2025

	n°	Amortissements au début	Dotations exercice	Apports	Reprises / Sorties	Virements de postes (1)	Amortissements à la fin
		Col 1	Col 2	Col 3	Col 4	Col 5	Col 6
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	D26	24 817					24 817
. Frais d'établissement ou de recherche et développement	D27						
. Logiciels	D28	24 817					24 817
. Autres concessions et droits similaires, etc...	D29						
. Fonds commercial	D30						
. Autres	D31						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	D32	181 352	22 683		32 223		171 812
. Terrains	D33						
. Constructions sur sol propre	D34	76 765	15 167				91 932
. Constructions sur sol d'autrui	D35						
. Equipements techniques	D36	9 751	2 234				11 985
. Matériel et mobilier	D37	39 206	2 400				41 606
. Matériel de transport	D38	55 630	2 882		32 223		26 289
. Autres	D39						
. Immobilisations commoditaires	D40						
TOTAL AMORT, SUR ACTIF IMMOBILISE	D41	206 169	22 683		32 223		196 629

Total dotations prévisionnelles N+1

(1) une sortie doit être indiquée en négatif
une sortie doit toujours être compensée par une entrée

FOL 70

MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU

31/12/2025

	n°	Montant au Début n Col. 1	Dotations exercice		Reprises de provisions		Virements de postes ou Apports (1) Col. 6	Montant en Fin n Col. 7
			Exploitat. Col. 2	Financ & Except Col. 3	Exploitat. Col. 4	Financ & Except Col. 5		
PROVISIONS REGLEMENTEES	F1							
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	F2	53 569,00	11 991,61					65 561
- Provisions pour litiges	F3							
- Provisions pour amendes et pénalités	F4							
- Provisions pour pertes de change	F5							
- Provisions pour risques d'emploi	F6							
- Autres provisions pour risques	F7							
- Provisions pour pensions et obligations similaires Retraite	F8	53 569,00	11 991,61					65 561
- Provisions pour impôts	F9							
- Provisions pour grosses réparations	F10							
- Autres provisions pour charges à répartir	F11							
- Autres provisions pour charges	F12							
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	F13	215 985,76	32 779,78		455,09			248 310
- Des immobilisations incorporelles	F14							
- Des immobilisations corporelles	F15							
- Des immobilisations en cours	F16							
- Des participations - 2971	F17	138,76						
- Des créances rattachées à des participations	F18							
- Des autres titres immobilisés	F19							
- Des prêts	F20							
- Des autres immobilisations financières	F21							
- Sur stocks de mat. premières et autres approvisionnements	F22							
- Sur encours de production et stocks de produits	F23							
- Sur stocks de marchandises	F24							(4)
- Sur avances et acomptes versés sur commandes	F25							
- Sur organismes et usagers	F26	215 847,00	32 779,78		455,09			248 172
- Sur réseau "LFEEP"	F27							
- Sur autres créances et comptes rattachés	F28							
- Des valeurs mobilières de placement	F29							
TOTAL DES PROVISIONS	F30	269 555	44 771		455			313 871,00

(1) une sortie doit être indiquée en négatif (pour les virements de postes, une sortie doit toujours être compensée par une entrée)

Toute erreur dans la cohérence des informations relatives aux stocks s'affiche dans un des cadres ci-dessous :

(4) la cohérence entre les mouvements de provisions, les stocks de marchandises du bilan Actif et la variation du stock de marchandises du compte de résultat n'est pas établie

FOL 70

ECHEANCES CREANCES ET DETTES AU

31/12/2025

	Brut	A 1 an au +	A + d'un an
ETAT DES CREANCES			
1. ACTIF IMMOBILISE	108 291,00		108 291,00
. Créances rattachées à des participations			
. Prêts Réseau "LIGUE" - UrfoI			
. Autres prêts Logilia	108 291,00		108 291,00
. Autes immobilisations Financières			
2. ACTIF CIRCULANT	846 386,00	846 386,00	
. Avances et acomptes versés sur commandes	139,00	139,00	
. Organismes et usagers (+ factures à établir)	370 758,00	370 758,00	
. Centre Confédéral - "Clients"	79 620,00	79 620,00	
. Fédérations - "Clients"			
. Réseau LIGUE "Fournisseurs" - comptes débiteurs			
. Autres structures du réseau LIGUE - "Clients"			
. Créances courantes liées aux participations			
. Créances sociales et fiscales			
. Autres créances	383 531,00	383 531,00	
. Fournisseurs débiteurs			
. Charges constatées d'avance	12 338,00	12 338,00	
TOTAL DES CREANCES	954 677,00	846 386,00	108 291,00

	Brut	A 1 an au +	A + d'un an
ETAT DES DETTES			
3. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 155,00	5 155,00	
. Emprunts auprès des établissements de crédit	1,00	1,00	
. Découverts et concours bancaires courants	4,00	4,00	
. Dettes rattachées à des participations			
. Emprunts Réseau LIGUE - FD 39 - France Active	5 150,00	5 150,00	
. Autres emprunts et dettes financières diverses CAF			
. Intérêts courus non échus			
4. AUTRES DETTES	2 277 350,00	2 277 350,00	
. Avances et acomptes reçus sur commandes - 454 - 419 - 456	10 031,00	10 031,00	
. Fournisseurs et comptes rattachés (+ factures à recevoir)	236 421,00	236 421,00	
. Centre Confédéral - "Fournisseurs"	74 979,00	74 979,00	
. Fédérations - "Fournisseurs"			
. Réseau LIGUE "Clients" - comptes créditeurs			
. Autres structures du réseau LIGUE - "Fournisseurs"			
. Dettes courantes liées aux participations			
. Dettes sociales et fiscales	345 171,00	345 171,00	
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
. Autres dettes	1 523 764,00	1 523 764,00	
. Organismes et usagers créditeurs - Dailly	86 984,00	86 984,00	
. Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES ET ASSIMILES	2 282 505,00	2 282 505,00	

FOL 70

AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES AU 31/12/2025 (*)

TOTAL DEBUT N	TOTAL DES MOUVEMENTS		TOTAL FIN N
	SOUSCRIPTIONS	REMBOURSEMENTS	
5 150,00			5 150,00

CAPITAL

ANNEE	DUREE (en années)	TAUX	ORGANISME	AFFECTATION	TOTAL DU A L'ORIGINE	TOTAL ECHU A FIN N-1	ECHEANCES DE L'ANNEE N	TOTAL ECHU A FIN N	RESTE DU A FIN N	CAPITAL RESTANT DU		
										- 1 AN	1 AN à 5 ANS	+ 5 ANS
2010			FOL 39									
					45 000,00	39 850,00		39 850,00	5 150,00			5 150,00
MONTANTS NON SIGNIFICATIFS												
TOTAUX					45 000,00	39 850,00		39 850,00	5 150,00			5 150,00

INTERETS

ANNEE	DUREE (en années)	TAUX	ORGANISME	AFFECTATION		INTERETS COURUS NON ECHUS A FIN N		NOMBRE D'ANNEES RESTANTES A FIN N	TOTAL INTERETS NON ECHUS A FIN N	INTERETS NON ECHUS		
										- 1 AN	1 AN à 5 ANS	+ 5 ANS
TOTAUX												

(*) y compris les emprunts soldés au cours de l'exercice

FOL 70

PRODUITS A RECEVOIR AU

31/12/2025

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DE L'ACTIF DU BILAN	MONTANT
Autres immobilisations financières	
Organismes clients & usagers : factures à établir	72 640,00
Réseau "LIGUE"	
Produits à recevoir - 467 -	383 531,00
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	456 171,00

CHARGES A PAYER AU

31/12/2025

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU PASSIF DU BILAN	MONTANT
Intérêts courus non échus	
Fournisseurs : factures à recevoir	78 942,00
Réseau "LIGUE"	
Dettes fiscales et sociales	345 171,00
Autres dettes	
TOTAL	424 113,00

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU

31/12/2025

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation CCAV - PCAV	12 338,00	
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL	12 338,00	

TABLEAU - N

FOL 70

[illegible]

Libellés détaillés par opération	N° Compte dans lequel l'écriture est enregistrée	(1)
TOTAL DEBUT N		-489 024,00
Résultat de l'exercice	120 ou 129	-344 754,00
Résultat de l'exercice (gestions conventionnées)	115	
Ecart de réévaluation	105	
Fonds associatif (avec droit de reprise)	103	
Subvention d'investissement non renouvelable		
Quote part de subvention virée au résultat - 13913000-		-1 691,92
TOTAL FIN N		-835 470

RESULTAT SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCEUR (Comptes 115) : Solde des décaissements ou encaissements effectifs	
--	--



2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
-835 470,00	-489 024,00	-375 688	-5 503,00	72 065,29	86 186,00	188 285,31	95 882,06
							92 403,25

fds asso
variation

-346 445,92
-346 446,00

FOL 70

ENGAGEMENTS FINANCIERS AU

31/12/2025

NATURE DES ENGAGEMENTS	DONNES	OBTENUS
Effets escomptés échus		
Intérêts restant à courir sur emprunts		
Cautions et Avals		
Crédit-bail		
Engagements en matière de pensions	65 561,00	
Autres engagements :		
- soutiens financiers		
- droits d'usage de locaux		
- dons et legs		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
TOTAL (1)	65 561,00	
(1) Dont concernant :		
- les filiales		
- les participations		
- les autres structures liées		
Sous-total		
- les dirigeants		
- le réseau (FOL)		
(1) Dont engagements assortis de sûretés réelles		

Les engagements donnés concernant les filiales, les participations et les autres structures liées regroupent les soutiens financiers connus au jour de l'arrêté des comptes pour l'année N

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES AU

31/12/2025

	MONTANT
Emprunts auprès des établissements de crédit	1,00
Découverts et concours bancaires courants	4,00
Autres emprunts et dettes financières diverses	
TOTAL	5,00

EFFECTIFS AU	31/12/2025
---------------------	-------------------



AGILANCE
AUDIT